

---

Discours prononcé par le citoyen Bousigues fils, administrateur du district de Tarbes, qui témoigne de son dévouement à la patrie, en annexe de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Discours prononcé par le citoyen Bousigues fils, administrateur du district de Tarbes, qui témoigne de son dévouement à la patrie, en annexe de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 647-648;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_31453\\_t1\\_0647\\_0000\\_18](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31453_t1_0647_0000_18)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

comptes de pension, dont un de 4.442 l. 14 s. 1 d., et un de 9.625 l. et une pension de retraite de 89 l. 18 s., donnée par Hanriot, commandant de la garde parisienne (1).

## 95

Le citoyen Blaise, receveur du district de Port-Malo, offre une somme annuelle de 400 liv. pour l'entretien d'un cavalier (2).

## 96

La société sabotière de Moirax, district d'Agen, département de Lot-et-Garonne a fait passer à son district, en don patriotique, 117 chemises, 7 draps de lit, une nappe et trois serviettes; de plus, 13 chemises, une serviette, 55 livres 4 s. en numéraire, et 134 l. 10 s. en assignats, le tout envoyé au district ci-dessus pour les défenseurs de la patrie (3).

## 97

Le citoyen Marion, accusateur public du département de l'Ardèche, fait don à la patrie de la finance de juge au Pouzin, dont il étoit pour-  
vis (4).

## 98

Dans une des dernières séances de ventôse, après l'admission des députés du département du Bas-Rhin, un membre a dit que les sans-culottes de ce département devoient fournir aux armées de la République environ 55.000 articles, tant en souliers, chemises et chapeaux, qu'en uniformes, pièces de toile, couvertures et manteaux, et une contribution volontaire de 900.000 liv. Il a ajouté que les citoyens députés du Bas-Rhin, présents à la barre, avoient fait la campagne de Vendée, quoique fonctionnaires publics, et que les forces que ce département avoit fournies avoient été organisées en cinq jours. L'un de ces citoyens, nommé Leteret, a sauvé de la rage des brigands un représentant du peuple et l'a quitté après l'avoir mis en sûreté, en lui laissant ignorer son nom (5).

## PIÈCES ANNEXES

### I

#### Annexe au n° 36

[Discours prononcé par le c<sup>n</sup> Bousigues fils, administr. du distr. de Tarbes, 4 pluv. II] (6).

Citoyens,

Nous venons de prouver à tous les bas valets de la royauté que leurs maîtres sont des manne-

quins proscrits par les hommes vertueux et raisonnables: nous venons de prouver aux incrédules et aux fanatiques que la liberté s'affermirait sur la chute des trônes, que son arbre sacré croît et se fortifie du sang impur des tyrans. Il étoit digne d'un peuple républicain d'établir une fête nationale à pareil jour, où la hache de la loi a fait tomber la tête du plus imbécile brigand de l'univers. Qu'il étoit intéressant le peuple de cette commune dans sa marche précipitée sur la place de la révolution, où il a consacré par une cérémonie auguste et civique, le triomphe de la vertu contre le crime. Assassins de l'espèce humaine, antropophages de la plus belle des révolutions, vos crimes n'obscurciront plus les beaux jours de la liberté; les théâtres de vos brigandages vont être fermés, et la trompette de la renommée ne proclamera les victoires de la République, que pour opérer votre mort, et affranchir toute l'Europe de la domination des prêtres, des nobles, des princes et des rois.

En effet, citoyens, est-il une preuve plus marquante de la foiblesse et de la malheureuse existence du despotisme, que ce mouvement extraordinaire que nous avons vu s'opérer dans toutes les cours, à la nouvelle de la mort du traître Capet. Ils ont senti, ces féroces potentats, que leur puissance ne consiste que dans la force des bayonnettes, que dans l'obéissance servile de leurs peuples: l'époque n'est pas éloignée, où le tocsin de l'insurrection sonnera dans toutes ces contrées qui offrent encore l'image affligeante de l'esclavage et de la misère; il aura suffi (j'en suis sûr) d'un trône renversé, pour abattre tous les autres. Les vices des rois sont par-tout les mêmes, par-tout ils se ressemblent en cruautés, et comme ils oppriment et garrotent les peuples avec des chaînes, les peuples à leur tour les écrasent par la force de la raison et de la liberté. Eh quoi! L'homme ne seroit-il sur la terre, que pour être le jouet éternel des caprices et des passions désordonnées de quelques brigands couronnés? Le laboureur ne prendroit-il sa charrue que pour alimenter leurs crimes, grossir leurs trésors? Non, citoyens, ces sanglantes Euménides ne sont que des calamités passagères, dont le ciel dans sa vengeance, a voulu affliger les mortels.

Illustres scélérats, divinités perdues de la Prusse et de l'Autriche, le tombeau de l'opinion est ouvert sous vos pas: l'humanité gémissante vous montre ses pleurs, vous fait entendre ses sanglots; les pères vous redemandent leur enfants massacrés, les mères traînent jusqu'à la porte de vos palais fastueux, les tristes haillons de la misère; le ciel même vous accuse. Frémissez de votre existence! La nature fit tous les hommes libres, la nature imprima dans leurs âmes le sentiment sublime de l'indépendance, et si la royauté les a enchaînés au berceau, la raison et la philosophie vont les affranchir dans la maturité de leur âge. Ah comme la scène est changée depuis cinq ans! Une ancienne et puissante monarchie, ancree depuis les siècles sur le sol français, a disparu avec tous ses attributs, ses charmes mensongers: les richesses et les passions d'une noblesse insolente et corrompues ont émigré: les autels d'un clergé imposteur et ambitieux sont réduits en poudre, et la conjuration des despotes réunis a échoué à Dunkerque, à Toulon, à Lille et à Landau.

(1) Bin, 28 vent. (1<sup>er</sup> supplt).

(2) Bin, 28 vent. (1<sup>er</sup> supplt).

(3) Bin, 28 vent. (2<sup>e</sup> supplt).

(4) Bin, 28 vent. (2<sup>e</sup> supplt).

(5) Bin, 28 vent. (1<sup>er</sup> supplt); M.U., XXXVIII, 9.

(6) Broch. 3 p. De l'Impr. républ., chez Delaloy, Tarbes (C 294, pl. 975, p. 11).

Peuples esclaves de la terre, réveillez-vous donc ! Vous vous battez inutilement pour morceler la plus belle des républiques : c'est en vain que vos maîtres vous ont promis le pillage de nos villes et de nos campagnes : aveugles que vous êtes ! Croyez-vous qu'il soit possible de subjuguier une nation rendue à la liberté ? Croyez-vous que la trahison, qui est la ressource de vos princes et de vos généraux, vous ouvre toutes les portes du territoire français ? Quittez, il en est temps encore, quittez vos habits d'esclaves, baissez toutes vos bayonnettes, elles ont trop long-temps servi l'ambition et le crime.

Citoyens, elle sera consignée dans les pages de l'histoire cette séance mémorable, où les jacobins, toujours brûlans du feu sacré du patriotisme, ont provoqué de la Convention, un décret qui brise tous les sceptres et toutes les couronnes. Qu'il est grand, qu'il est sublime le peuple de cette ville célèbre, tant calomniée par les royalistes, les girondins et les intrigans ! Comme il est digne de ses hautes destinées, comme il est fait pour défendre la superbe cause de la liberté ! Vertueux Parisiens, recevez le tribut de notre impérissable reconnaissance ; dévorés comme vous de l'amour de la république, nous imiterons vos élans révolutionnaires, nous vengerons à votre exemple la nature et l'humanité.

Et toi, qui fais le désespoir des tyrans, l'étonnement et l'admiration des hommes libres, im-

mortelle Convention nationale, aye toujours la conscience de tes forces, et tes forces seront centuplées, lance ta foudre révolutionnaire sur tous les royalistes, les modérés, les intrigans : décrète que toute la terre sera libre, et tous les esclaves disparaîtront.

## II

Le citoyen Gaspard Claude Morel, cultivateur de la commune de Couzon, district de la Campagne de Commune-Affranchie, département du Rhône, demande la main levée de tout mandat d'arrêt qui auroit pu être décerné contre lui, et du séquestre mis sur ses biens, ou le renvoi de sa pétition devant les représentants du peuple à Commune-Affranchie. Il observe qu'il est muni des meilleures attestations de civisme et qu'on n'a pas le plus léger reproche à lui faire depuis le commencement de la Révolution sur son patriotisme ; que les mesures de rigueur prises à son égard, ne peuvent provenir que de ce qu'il a assisté pendant trois jours, à la Commission dite populaire de Commune-Affranchie, d'où il s'est retiré dès qu'il s'est aperçu qu'on cherchait à égarer les habitants des campagnes et qu'il étoit question d'une conjuration contre la liberté (1).

## III

[Décrets envoyés au départ<sup>t</sup> par le M. de l'Intérieur ; 28 vent. II] (2).

DATES	TITRES	DÉPART <sup>ts</sup> AUXQUELS L'ENVOI A ÉTÉ FAIT	OBSERVATIONS
Brumaire 16 .... n° 3140 <sup>e</sup>	Décret qui change le nom de la commune de St-Pourçain en celui du Mont-sur-Sioule.	Départ <sup>t</sup> de l'Allier. Distr. de Gannat.	Manuscrit
Ventôse 19 ..... 3143 <sup>e</sup>	Décret relatif à la c <sup>ne</sup> Belosse.	Comm. de Paris.	id.
..... 19 ..... 3145 <sup>e</sup>	Décret qui accorde un secours de 300 l. au c <sup>n</sup> Duez.	Distr. de Cambrai.	id.
..... 21 ..... 3141 <sup>e</sup>	Décret qui accorde un secours provisoire de 200 l. et une pension à la c <sup>ne</sup> v <sup>re</sup> Taupin.	Comm. de Creil.	id.
..... 21 ..... 3146	Décret qui accorde un secours de 600 l. au c <sup>n</sup> Lafoux.	Distr. de Montpellier.	id.
..... 21 ..... 3147	Décret qui destine la Maison Beaujon à l'établissement de la commission de l'envoi des loix.	Départ <sup>t</sup> de Paris.	id.

(1) C 295, pl. 995, p. 9. Note non signée, placée dans les pièces du 28 vent. II.

(2) C 293, pl. 959, p. 39. Signé : PARÉ.